

économique a été de courte durée et, en 1963, l'immigration avait repris son rythme normal. Cette année-là, le Canada a accueilli 93,151 immigrants, contre 74,586 l'année précédente. On a intensifié les campagnes à l'étranger. En vue d'élargir la base de sélection des immigrants, on a posté à Madrid un fonctionnaire à l'immigration chargé des demandes d'immigration en Espagne et on a ouvert des bureaux régionaux pour permettre à des équipes de fonctionnaires à l'immigration de visiter régulièrement les pays voisins.

L'année suivante, le nombre d'immigrants admis au Canada a atteint 112,606, soit 21 p. 100 de plus qu'en 1963. Par nationalité, les Britanniques constituaient la plus forte proportion d'immigrants; ils étaient suivis des Italiens et des citoyens des États-Unis. Cet accroissement tenait à deux grands facteurs: l'intensification des campagnes de publicité et du recrutement dans les principaux pays d'émigration et la création de bureaux d'examen et de sélection dans les régions dont le Canada avait reçu peu d'immigrants avant l'entrée en vigueur du Règlement de l'immigration au début de 1962. Les réalisations de 1964 ont eu lieu en dépit de la forte demande, en Europe, de travailleurs spécialisés et instruits et malgré la nouvelle prospérité de l'après-guerre. Il est donc très significatif de constater que, sur les 56,190 immigrants qui se sont ajoutés aux travailleurs du Canada cette année-là, 59 p. 100 étaient des ouvriers spécialisés; 13,177 se classaient dans les catégories des administrateurs et des professions libérales, comparativement à 10,799 en 1963. En 1964, le ministère a posté un fonctionnaire à l'immigration à Marseille, pour élargir le champ de ses services en France.

En 1965, la demande au Canada d'immigrants spécialisés était encore une fois supérieure à l'offre. Bien qu'il fût possible d'absorber des travailleurs spécialisés en grand nombre, la demande de travailleurs non spécialisés a diminué; c'est pour cette raison que la Direction de l'immigration a continué à favoriser la sélection d'immigrants possédant des titres professionnels ou autres de nature à leur permettre de s'établir peu après leur arrivée au Canada. Dans la plupart des pays d'origine des immigrants au Canada, surtout en Europe, l'économie demeurait ferme. Les travailleurs spécialisés étaient en grande demande et la concurrence était vive entre les pays qui cherchaient à obtenir une part de ces travailleurs spécialisés. Le nombre d'immigrants admis au Canada a atteint 146,758, soit 30 p. 100 de plus que l'année précédente. Le nombre de travailleurs arrivés d'outre-mer a été de 74,195, dont 67 p. 100 étaient des ouvriers spécialisés; 18,103 se classaient dans les catégories de la direction et des professions libérales. Comme l'année précédente, ils venaient surtout de Grande-Bretagne, d'Italie et des États-Unis. En 1965, les bureaux canadiens de l'immigration à l'étranger ont été considérablement améliorés et leur nombre a été augmenté. Des agents résidents ont été postés à Milan (Italie) et à Bordeaux (France) et les locaux de cinq autres bureaux ont été modernisés et meublés de neuf. On a également décidé d'établir un siège régional pour l'Europe continentale à Genève (Suisse).

La tendance croissante de l'immigration s'est maintenue en 1966. En tout, le Canada a accueilli cette année-là 194,743 immigrants, soit 32 p. 100 de plus qu'en 1965. De ce nombre, 99,210 étaient des travailleurs, dont 74 p. 100 étaient spécialisés, comparativement à 67 p. 100 en 1965. Ceux des catégories «administrateurs et professions libérales» ont été au nombre de 25,929, c'est-à-dire près de 43 p. 100 de plus qu'en 1965 et près de deux fois plus qu'en 1964. Des 194,743 immigrants, 63,291 sont venus de Grande-Bretagne, 31,625 d'Italie et 17,514 des États-Unis. Au cours de l'année, la politique et l'administration de l'immigration ont subi des modifications importantes. Bref, par suite de la réorganisation de plusieurs ministères de l'État, la Direction de l'immigration de l'ancien ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a fusionné avec de grands services du ministère du Travail pour former le nouveau ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les principaux avantages de cette fusion sont que l'immigration s'identifie mainte-